



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 16

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avec le consentement de l'Assemblée, M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le premier rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le mercredi 26 avril 2000, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Au cours de la réunion du 26 avril 2000, le Comité a élu Doug MARTINDALE à la présidence et Jim RONDEAU à la vice-présidence.

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi suivant :

(N° 9) — *Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Act*

Ron Pollock

particulier

Le Comité a examiné le projet de loi n° 9 — *Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Act* — et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du terme « *deliberately* » utilisé par le ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle et demande que le terme soit retiré.

Après l'intervention de M. le *ministre* MACKINTOSH sur le rappel au *Règlement*, le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} MITCHELSON, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, MM. CUMMINGS et SMITH (Brandon-Ouest) ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

M. FILMON remplace M. PENNER (Steinbach).

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la *ministre* BARRETT :

que le projet de loi n° 19 — *Loi sur le Jour commémoratif de l'Holocauste/The Holocaust Memorial Day Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de M. le *ministre* ASHTON, de M^{me} SMITH (Fort Garry), de M. le *ministre* MACKINTOSH et de M. MARTINDALE, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 9 — *Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n° 9 — *Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Act* — est lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* LATHLIN propose que le projet de loi n° 5 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* LATHLIN, le débat est ajourné sur la motion de M. ENNS.

M. le *ministre* LATHLIN propose que le projet de loi n° 6 — *Loi sur la conservation et la protection des ressources hydriques et modifications corrélatives/The Water Resources Conservation and Protection and Consequential Amendments Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* LATHLIN, M. MAGUIRE propose que le débat soit ajourné.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FILMON
GERRARD
GILLESHAMMER
LAURENDEAU
LOEWEN
MAGUIRE

MITCHELSON
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
PRAZNIK
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 21

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
DEWAR
DOER
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 28

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

Mercredi 26 avril 2000

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le mercredi 26 avril 2000, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 29 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Qu'il plaise à Votre Honneur,

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté un projet de loi qu'en son nom je prie respectueusement Votre Honneur de sanctionner.

« (N^o 9) — *Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction royale du projet de loi en ces termes :

« Au nom de sa majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne le projet de loi susmentionné. »

À 17 h 31, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 17 h 32, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES